

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2019 PROCES VERBAL

Les membres du conseil municipal sont convoqués en séance ordinaire le **Lundi 08 avril 2019** à **20 H 00**, salle de la mairie selon l'ordre du jour suivant :

- Secrétaire de séance
- Adoption du Procès-Verbal du 04/02/2019
- Compte administratif 2018
- Compte de gestion 2018
- Affectation des résultats
- Taux d'imposition 2019
- Budget primitif 2019
- Contrat CAMDA
- Contrat ASCI (Alarme terrain foot)
- CDD espaces verts
- Avenant TDA Salle des Fêtes
- Avenant bail local infirmier (charges provisions)
- Convention Concerts de poche
- Conventions CAF
- BAFA (BADOUX Ewan)
- Encaissement de chèque
- Devis divers
- Informations diverses
- Courriers divers
- Questions diverses

Le Maire,

Jean-François FREROT

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, salle de la mairie le **Lundi 08 avril 2019** à **20 H 00** sous la présidence de Monsieur Jean-François FREROT, Maire.

Sont présents : Messieurs Jean-François FREROT - Jean-Louis CITERNE - Eric DEREGARD - Olivier PETITFRERE - Michaël JACQUES
Mesdames Annick THELIER - Peggy GUILLON - Murielle AMBERT - Nadia BOROWY

Absents excusés : Messieurs Stéphane CHEZE - Nicolas AUDAS
Madame Patricia D'INNOCENTE qui donne pouvoir à Madame Annick THELIER

Absents : Monsieur Francis DAUCHY
Madame Françoise DUBOIS

Monsieur le Maire désigne Monsieur Eric DEREGARD en tant que secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 04 FEVRIER 2019

Chacun des membres présents ayant été destinataire du procès-verbal du 04 Février 2019, Monsieur le Maire demande s'il donne lieu à des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 04 Février 2019 est adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

Monsieur le Maire quitte la séance.

Monsieur Olivier PETITFRERE est élu Président de séance.

DELIBERATION : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur PETITFRERE présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif 2018 du Service Général.

Après avoir entendu les explications nécessaires, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2018 du Service Général qui présente :

- Un excédent d'investissement de 444 630,14 €
 - Un excédent de fonctionnement de 294 718,58 €
- Ce qui donne un résultat excédentaire de 739 348,72 €

Monsieur le Maire reprend la présidence

DELIBERATION : COMPTE DE GESTION 2018

Les membres du Conseil Municipal, ayant constaté que le Compte de Gestion et le Compte Administratif du Service Général de la Commune étaient identiques, acceptent à l'unanimité le Compte de Gestion 2018 établi par les Services de la Perception.

DELIBERATION : AFFECTATION DES RESULTATS

Vu le résultat comptable de 2018 de la Section d'Investissement de 441 686,86 €

Vu le résultat antérieur de + 2 943,28 €

Vu l'état des reports des dépenses d'investissement de 171 234,29 €

Vu l'état des reports des recettes d'investissement de 0,00 €

Le résultat corrigé est de 273 395,85 €

Vu le résultat comptable de 2018 de la Section de Fonctionnement de + 294 718,58 €

Les membres du Conseil Municipal, après avoir reçu toutes les informations sur le Service Général, et au vue du Compte de Gestion 2018, décident à l'unanimité :

- De reporter l'excédent d'investissement à l'article 001, soit la somme de 444 630,14 €
- D'affecter à l'article 1068, la somme de 294 718,58 €
- D'inscrire à l'article 002, la somme de 0,00 €

DELIBERATION : TAUX D'IMPOSITION 2019

Après avoir entendu les explications de Monsieur PETITFRERE, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition ci-dessous et de les appliquer en 2019 ainsi qu'il suit :

	Base	Taux 2019	Produit
Taxe d'habitation	1 009 000	13,83 %	139 545 €
Foncier bâti	1 432 000	16,57 %	237 282 €
Foncier Non Bâti	16 200	38,87 %	<u>6 297 €</u>
			383 124 €

DELIBERATION : BUDGET PRIMITIF 2019

Après avoir pris connaissance des différentes propositions formulées par la Commission des Finances sur le Budget Primitif 2019 du Service Général, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent chapitre par chapitre, les propositions du budget ainsi formulées et constatent l'équilibre :

- de la Section de Fonctionnement à la somme de 1 164 517,95 € tant en recettes qu'en dépenses
- de la Section d'Investissement à la somme de 1 123 619,07 € tant en recettes qu'en dépenses

DELIBERATION : CONTRAT CAMDA

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur CITERNE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le contrat annuel de dératization de la CAMDA pour un montant TTC de 1 501,44 € et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de signature.

DELIBERATION : CONTRAT ASCI - SURVEILLANCE TERRAIN DE FOOTBALL

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur CITERNE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le contrat de surveillance du terrain de football par des agents de sécurité mobile de la société ASCI et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

Le coût unitaire de l'intervention sur alarme est de 55,00 € HT.

Le contrat est conclu pour une période de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

DELIBERATION : CREATION DE POSTES

Après avoir entendu les explications de Monsieur CITERNE concernant les besoins pour l'entretien des espaces verts de la commune, les membres du Conseil Municipal, acceptent par 7 voix pour et 3 voix contre (pour la durée), la création de :

- 1 poste d'Adjoint Technique pour une durée de 5 mois à compter du 02/05/2019
- 1 poste d'Adjoint Technique pour une durée de 4 mois à compter du 02/05/2019

Ces contrats de 35 heures hebdomadaires chacun seront rémunérés selon la valeur de l'Indice Brut 348, Indice Majoré 326.

Des heures supplémentaires pourront être payées si nécessaire.

Les membres du Conseil Municipal, chargent Monsieur le Maire de recruter les agents afin de pourvoir à ces vacances d'emploi et de signer tous documents nécessaires.

DELIBERATION : AVENANT N° 1 ENTREPRISE DELGI - CREATION D'UNE COUR PRIVATIVE A LA SALLE DES FETES

Après avoir entendu les explications de Monsieur PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent l'avenant N° 1 de l'entreprise DELGI concernant des travaux supplémentaires à la création d'une cour privative à la salle des fêtes (changement de finitions du mur).

Le montant de l'avenant n° 1 est de 2 808,00 € TTC. Travaux conformes aux préconisations du maître d'œuvre TDA.

Le nouveau montant des travaux pour l'entreprise DELGI est de 58 839,44 € TTC.

DELIBERATION : AVENANT BAIL PROFESSIONNEL - M. MALHERBE Guillaume

Après avoir entendu les explications de Monsieur PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent l'avenant au bail professionnel de Monsieur MALHERBE Guillaume et fixent les provisions de charges mensuelles à 45,89 € à compter du 1^{er} Mars 2019.

DELIBERATION : CONVENTION CONCERTS DE POCHE

Après avoir entendu les explications nécessaires de Madame THELIER, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent la convention avec Les Concerts de Poche pour l'organisation de l'ensemble d'une action musicale : différents ateliers avec l'école, la population et un concert à la salle des fêtes le Samedi 27 Avril 2019 à 20 H 00 pour un coût total de 3 000,00 € et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

DELIBERATION : CONVENTION C.A.F. - MON COMPTE PARTENAIRE CDAP

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention CDAP avec la Caisse d'Allocations Familiales (mise à disposition par la CAF des données personnelles permettant d'appliquer ou non les différents tarifs).

Cette convention est établie pour une durée d'un an, reconductible chaque année par tacite reconduction. Elle prend effet à compter de sa signature par les parties, sous réserve de l'issue favorable des formalités effectuées auprès de la CNIL par les parties avant l'ouverture de l'accès.

DELIBERATION : AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) PERISCOLAIRE » - CAF

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service Accueil de loisirs (ALSH) Périscolaire avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Cet avenant prend effet à compter du 01/01/2019 et jusqu'au 31/12/2020.

DELIBERATION : CONVENTION FORMATION BAFA

Monsieur PETITFRERE présente la proposition de convention de formation, session générale BAFA pour Monsieur Ewan BADOUX.

Cette formation est réalisée par la Ligue de l'Enseignement du 29/06/2019 au 06/07/2019 pour un coût TTC de 515,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

DELIBERATION : ENCAISSEMENT DE CHEQUE AXA France IARD - DOMMAGES/TERRAIN DE FOOTBALL/MILLET

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent l'encaissement du chèque de 92,24 € de Axa France Iard correspondant aux dommages subis lors des dégradations sur la barrière du terrain de football par Monsieur MILLET Christophe le 03 Juillet 2017.

DELIBERATION : DEVIS DIVERS

Devis validés en commission par :

Eric DEREGARD

- | | |
|---|----------|
| - Pose d'un vélux à l'école maternelle (MARCHAL Cédric) | 850,00 € |
| - Lampes pour vidéoprojecteurs à l'école (INFOCOPY) | 261,60 € |

Jean-Louis CITERNE

- | | |
|---|------------|
| - Peinture au hangar communal (BAUDY Michel) | 1 183,20 € |
| - Aménagement cuisine hangar communal (VISENTIN Christophe) | 1 420,00 € |
| - Balayage de la commune (VIALYSSE), le passage | 700,80 € |
| - Désherbage le long du terrain de foot (BRUNELET) | 270,00 € |
| - Jardinières (VIVIER GUYON) | 461,03 € |
| - Partage d'affouage (ONF) | 454,50 € |
| - Perche télescopique (LAMBOT) | 159,00 € |
| - Elagage au Val Fleury (CFPPA Saint Laurent) | 660,00 € |
| - Elagage Rue Verte (CFPPA Saint Laurent) | 720,00 € |
| - Installation système anti-intrusion (ASVI) | 864,00 € |

Annick THELIER

- | | |
|--|------------|
| - Fanfare (BATTERIE FANFARE AIGLEMONTAISE) | 800,00 € |
| - Location WC Brocante (DELVAUX) | 310,80 € |
| - Feux tricolores Fête (BARAT) | 178,64 € |
| - Animation Fête (SOUVENIRS-SOUVENIRS) | 550,00 € |
| - Animation musicale Fête (BRIANZA Giovanni) | 1 000,00 € |
| - Surveillance Fête (LADP) | 780,71 € |

- Animation 13 Juillet (KAZ NOIZETTE)	384,50 €
- Théâtre (LES UTOPISTES)	500,00 €
- Animation musicale 31/12 (LA BOITE A MARIAGE)	990,00 €
- Animation 31/12 (Elodie TANSKI)	980,00 €
- Table inox (EVOLUTION)	561,60 €

Devis validés à l'unanimité :

- Aménagement hangar communal (CIP)	6 865,83 €
- Aménagement hangar communal (ARDENN ECLAIR)	6 759,25 €
- Dissimulation des réseaux (FDEA)	22 561,76 €
- Dissimulation des réseaux (FDEA)	30 652,00 €
- Travaux Rue des Mines (GABELLA)	126 889,80 €
- Tranche 8 Château (PIERRARD)	23 056,00 €
- Projecteurs terrain d'entraînement (SPIE)	7 458,00 €
- Projecteurs terrain d'honneur (SPIE)	3 180,00 €
- Achat de matériel (LAMBOT)	1 600,04 €
- Plantations d'été (EARL LECLERE)	3 399,40 €
- Désherbage cimetière et terrain stabilisé (BRUNELET)	2 226,00 €
- Feu d'artifice Fête (EUROGENGALE)	1 800,00 €
- Feu d'artifice 13 juillet (PYRO-CREATION)	1 800,00 €
- Théâtre (LES TOQUES)	350,00 €

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- que l'on attend les résultats du comptage de véhicules et la moyenne de vitesse kilométrique sur notre commune par le Conseil Départemental,
- du montant provisoire de l'attribution de compensation 2019 par Ardenne Métropole,
- de l'avis favorable des membres du CHSCT pour le document unique.

Olivier PETITFRERE précise :

- qu'il n'y aura pas de subvention (Fonds d'Aide au Football Amateur) pour les vestiaires du terrain de football. Il manque 2 m²,
- que la subvention DETR concernant les travaux de la Rue du Puits et de la Rue des Mines s'élève à 36 064 €.

Annick THELIER signale que le Téléthon merci départemental a lieu le vendredi 12 avril à la salle des fêtes.

Eric DEREWARD :

- rappelle que la chasse à l'œuf a lieu le 27 Avril prochain,
- tient à signaler la superbe organisation du tournoi Rubik's cube à la salle des fêtes de Lumes,
- précise qu'une deuxième vitrine sera ajoutée sur le devis pour la façade de la mairie dans un souci d'esthétique (remplacement des 2 vitrines verticales par 2 vitrines horizontales plus grandes).

COURRIERS DIVERS

/

QUESTIONS DIVERSES

Michaël JACQUES :

- tient à signaler que les réparations sur l'éclairage public sont faites à présent en temps et en heure,
- demande s'il est possible d'installer un branchement provisoire pour la friterie qui s'installe en face de la mairie car leur groupe électrogène fait beaucoup de bruit et risque de gêner les riverains. Des renseignements seront pris auprès d'autres communes,
- souhaite connaître le nombre de procès dressés en 2018 par le garde champêtre. Monsieur le Maire répond qu'il est en attente de l'accord de la Préfecture pour l'application,
- demande ce qui va être mis à la place de la haie coupée devant la bibliothèque (grillage ou autre) et s'il est possible de balayer les rigoles avant le passage de la balayeuse pour un nettoyage de la voirie plus efficace,
- trouve anormal qu'un gilet jaune soit mis en évidence sur le devant du véhicule de service du garde champêtre.

Annick THELIER :

- remercie de la part de La Boule Lumichonne, Eric DEREGARD et Carine pour l'insertion du planning des manifestations dans le dernier Lumes infos,
- signale qu'il y a de nombreuses erreurs dans les relevés effectués au cimetière par ELABOR et trouve la procédure longue pour avoir les informations dans le logiciel en mairie (c'est un problème entre SEGILOG et ELABOR),
- demande si le dépôt d'ordures a été enlevé au Chemin de la Leupierre.

Peggy GUILLON précise que plusieurs personnes se plaignent car le garde champêtre fume en faisant traverser les enfants devant l'école.

La date du prochain conseil sera fixée ultérieurement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 40.

Le Secrétaire de séance

Eric DEREGARD

Le Maire,

Jean-François FREROT



L'ADJOINT DÉLÉGUÉ